



# CONTRAT DE CANAL N°2

---

**Comité de pilotage du 14/12/2021**

## **Compte rendu**

Présents :

- Bénédicte Martin : Région Sud
- Anna Morisset : Région sud
- Lionel Martin : Conseil Départemental de Vaucluse
- Claude Silvestre : M. le Maire de Lagnes
- Michel Grilli : Elu de la mairie de Lagnes et membre du conseil syndical de l'ASCO
- Michel Nouveau : Elu de la commune de Robion et membre du Conseil Syndical de l'ASCO
- Christiane David : Elue de la commune du Thor
- Christelle Arnhem : DST de la commune de Chateauneuf de Gadagne
- Pierre Barbanson : Président de l'ASCO du canal de l'Isle
- Patrice Grégoire : Directeur de l'ASCO du canal de l'Isle
- Pascal Auzier : Directeur délégué de l'ASCO du canal de l'Isle et chargé de mission Contrat de Canal

Excusés :

- Céline Lelièvre : CME / CPIE Pays de Vaucluse
- Christel Tentorini : Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
- Cédric Proust : Parc Naturel Régional du Luberon
- Vincent Kulezsa : Société du Canal de Provence
- Chambre d'agriculture de Vaucluse

M. BARBANSON prend la parole pour accueillir les participants et les remercier de leur présence à ce premier Comité de pilotage du Contrat de Canal n°2 de l'ASCO du canal de l'Isle. Il passe ensuite la parole à M. AUZIER.

M. AUZIER rappelle l'ordre du jour.

La présentation du contexte dans lequel ce 2<sup>ème</sup> Contrat émerge, la note de cadrage et le document contractuel, ainsi que la liste des signataires n'appellent pas de question.

La présentation du programme d'opérations et plus précisément des opérations du volet 1 permet d'ouvrir la discussion :

Bénédicte MARTIN rappelle l'important travail fait par la Région sur la question du financement d'opérations portant sur l'hydraulique agricole, que ce soit au travers du SRHA et par la suite de PROHYDRA, comme du suivi des Contrats de Canaux. Ce travail s'est poursuivi au travers de la captation de fonds pour la relance en 2021 et 2022, une contribution au Varenne de l'eau ainsi qu'au Plan Stratégique National devant conduire au Programme Régional d'Investissement devant s'appliquer à compter de 2022. Elle rappelle que les ASA sont financées par la Région comme le sont les grands projets structurant, tel que HPR auquel la Région contribue.

Lionel MARTIN souligne également l'implication financière du Département.

Anna MORISSET souligne la particularité du canal de l'Isle d'assurer une mise sous pression progressive et soutenable de ses réseaux, en regard d'ASA qui modernisent la totalité de leur périmètre en une fois.

Patrice GREGOIRE intervient pour indiquer que les opérations du Contrat de Canal son dimensionnées et réalisées en fonction des capacités de financement de l'ASCO. Il ajoute que l'étude sur le renouvellement du réseau de Caramède est importante car elle permet de poser la question de l'amortissement des ouvrages. Il ajoute que cet amortissement n'est pas réalisé par le canal de l'Isle, mais n'est pas obligatoire. Par ailleurs, cet amortissement représente des sommes considérables pour des projets qui ont fait l'objet de financements publics et qui n'auraient jamais pu être réalisés sans ce soutien.

Anna MORISSET reconnaît que l'amortissement pour le renouvellement des réseaux constitue un point d'achoppement. Ce point apparaît du fait des besoins importants en financement pour les projets de mise sous pression et d'extension. Les projets et les finances engagées doivent être soutenables pour les ASA qui les portent, ce qui pose donc la question de leur capacité à financer les projets et donc, de l'amortissement des travaux. Elle ajoute que l'amortissement n'est pas obligatoire, mais qu'il n'est pas interdit.

M. AUZIER ajoute que l'objectif de l'étude sur le renouvellement des réseaux sur le secteur de Caramède est de disposer de données chiffrées permettant de disposer d'une base de discussion objective. Il ajoute que le choix de faire porter

l'amortissement des travaux aux structures, qu'il soit entier ou partiel, aura un impact non négligeable sur le prix de l'eau. Cette question dépasse donc les seuls projets techniques et doit faire l'objet d'une discussion politique, en pesant les conséquences que cela aura sur le monde agricole.

Concernant l'étude de modernisation des filioles 38, 39, 40 et 41, Christiane David, en s'appuyant sur son expérience dans la commune, pose la question du devenir des filioles sur le Thor et du dimensionnement du projet, au vu des demandes importantes d'installations d'agriculteurs. Michel Grilli répond que l'objet de l'étude est justement de travailler le plus en amont possible sur le projet, M. Grégoire ajoute que c'est un secteur où, malgré la proximité des nappes, il y a une attente pour de la desserte pression.

Concernant le panel d'actions d'éducation à l'environnement, M. Auzier rappelle que c'est une opération portée par le CME / CPIE pour 4 canaux qu'il tient à remercier pour leur engagement. Il regrette que sa représentante ne puisse s'exprimer directement à ce sujet. Anna Morisset intervient pour souligner le fait qu'il n'y a plus de financement de l'Agence de l'Eau et que cette difficulté de financement de projet se retrouve sur le Contrat de rivière des Sorgues. M. Silvestre et Mme David interviennent pour appuyer le caractère primordial de l'éducation à l'environnement et de la transmission de l'histoire et du patrimoine auprès des plus jeunes.

Concernant l'étude sur l'impact économique des canaux, impulsée par la région sud, Anna Morisset rappelle cette fiche action a émergé pour répondre à la question de la protection du foncier agricole sur les communes, ainsi que dans le cadre du financement de la réhabilitation des ouvrages. M. Silvestre souligne que si les communes participent financièrement aux travaux des ASA, il y aura en retour une baisse du montant alloué par le fond de compensation de l'état, générant un cercle vicieux. Lionel Martin souligne qu'il y a également un croisement à faire avec la compétence de la gestion du pluvial qu'ont déjà les communes.

Mme David intervient sur ce sujet pour souligner la nécessité d'assurer autant que possible le maintien des ASA sur le territoire, en donnant l'expérience de la commune du Thor devenue propriétaire de réseaux tombés en désuétude et complexes à gérer depuis la mairie.

M. Grégoire ajoute que cette question du foncier agricole et du financement des opérations des canaux repose beaucoup sur la vision de la ruralité que peuvent avoir les communes avec de gros moyens financiers, souvent sans représentants du monde agricole dans les mairies.

Concernant la suite à donner à ce comité, ressortent à ce jour les points suivants :

- Pas d'affichage de financement détaillé dans les programmes d'opération

- Un point sera fait en visio avec le Département et la Région à ce sujet courant février pour valider les documents afin de permettre une délibération des instances :
  - o En mars ou jui au plus tard pour le conseil Départemental
  - o Fin juin pour le Conseil Régional
  - o A priori à la même date pour l'Agence de l'eau

La séance terminée, M. BARBANSON remercie les participants de leur venue et clôt ce comité de pilotage.